L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 24 MAI 1900. NUMERO 16

L'ECHO DE MANITOBA

Imprimé par A. GAUVIN.

Toutes communications devront être adressées

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable de articles ou correspondances dûment signés.

A nos lecteurs.

Nous recevons fréquemment des plaintes au sujet des retards apportés dans la réception de notre journal Comme nos envois sont faits régulièrement chaque semaine nous prions nos abonnés de nous signaler par écrit. tout retard qui pourrait se produire afin que nous puissions aviser aux mesures à prendre pour assurer une meilleure exécution du service postal.

Il est certain que dans la plupart des cas, ces retards sont dus à la négligence où à la malveillance de certains maîtres de poste il importe que nous puissions faire cesser un pareil état de choses.

A nos abonnés de nous y aider en nous prevenant de toute infraction.

LA GUERRE.

Une seule nouvelle, cette semaine mais une nouvelle d'importance: La delivrance de Mafeking.

La nouvelle connue dès vendredi dernier, a donné lieu à des rejouissances universelles par tout l'empire britannique.

A Winnipeg, une parade improvisée a soulevé un enthousiasme indescriptable.

C'est qu'en effet, l'heroique résistance de cette petite place, impose à tout lo monde le respect et l'admiration.

Il n'est pas aujourd'hui dans tout le Royaume-uni de figure plus sympathique à juste titre et plus populaire que celle du colonel Balden-Powell, l'habile et energique commandant qui a dirigé et soutenu la résistance de Mafeking.

Grâce a son énergie, à son habileté, a son ingeniosité, il a put résister de longs mois, dans une petite ville ouverte et sans defense, à toutes les tentatives d'une armée assiegeante supérieure en nombre et en armement.

Ce tribut rendu au colonel Balden-Powell, et à ses héroiques compagnons, passons en revue la situation.

Mafeking au pouvoir des anglais, est une menace sérieuse pour les Bœrs. Cette place reliée par chemin de fer au Cap, va servir de base à la gauche de la ligne d'operation, des anglais contre Pretoria.

La présence d'une armée anglaise à Christiana sur le Vaal, s'explique aisément aujourd'hui; c'est le corps destiné à operer la liaison entre la gauche anglaise à Mafeking et le centre sous le commandement de Lord Robert à Kroonstadt.

La droite est formée par l'armée du général Buller dans le nord du Natal. Désormais, ces armées vont marcher de l'avant, convergeant sur Pretoria où elles vont acculer les Bœrs; leur laison assez faible aujourd'hui sera de plus en plus complète à mesure qu'elles se rapprocheront de Pretoria

La seule chance des Bœrs serait de manoeuvrer pour se jetter de à présent sur l'une ou l'autre de ces armées. Malheureusement, il est peu probable qu'ils y réussissent; chacun de ces corps est assez fort par lui même pour résister à une attaque de ee genre, et l'armée Bœr n'est pas assez manœuvrière, pas assez disciplinée pour pouvoir tenter un semblable mouvement.

Ils vont sans doute se contenter de coups de mains isolés, qui ne peuvent être de grand effet sur l'issue finale.

Le succès est assuré pour Lord Robert, s'il sait agir lentement et judicieusement, s'il prend soin d'etablir fortement ses lignes de communication au furu à mesetre de sa marche en avant, et sous ce rapport, il a prouvé qu'il savait s'y prendre.

En attendant, les envoyés Bœrs ont debarqué à New York où les attendait une chaude réception. Ils vont être recus à Washington. Mais après? il est peu probable que le gouvernement americain se risque a une action qui serait fort mal interpretée en Angleterre, et tout va se passer en généreuses protestations, sans résultat materiel.

Si l'Europe reste indifferente, et tout porte à le croire, la cause des vaillants defenseurs de Transvaal semble bien compromise

DERNIERE HEURE.

Le col. Bethune a été pris dans une embuscade par les Boers, et a perdu tout son mondre dont 66 ont été tues. S'est dans le Natal qu'est arrêve cette surprise.

Legislature Provinciale

Nous n'avons pu la semaine dernière faute d'espace rendre compte des travaux de la Session, du parlement provincial.

La première semaine a été consacrée au debat sur le rapport de la fameuse commission Royale, nommée a grand son de troupes, dans le but avoué de mettre à jour, toutes les scandale du dernier gouvernement.

Hélas; la malechance semble poursuivre ces bons conservateurs, la Commission Royale a été un faisco complet, tout comme les fameux "Secret deal"; dans l'un comme dans l'autre cas le résultat le plus clair a été de venger le dernies gouvernement des accusations mensongères portées contre lui.

Le rapport de la commission Royale est la justification complète de l'administration financière du gouvernement Greenway

Après trois mois de laborieuses recherches dans tous les départements. par des gens avides de découvrir la petite bête, le rapport, constate que tout cequ'on peut reprocher au gouvernement ce sont des irrégularités insignifiantes de comptabilité technique, irrégularités d'ailleurs plus apparentes que réelles, comme l'a fort bien prouvé le Col. McMillan.

Mais il a été impossible de prouver qu'un seul centin a été dépensé à tort, où détourné de son affectation.

Pour donner une idée des critiques de la susdite Commission, nous prendrons pour exemple le cas suivant.

Le rapport reproche au gouvernement Greenway d'avoir chaque année, deposé en banque une certaine somme destiné à payer les octrois aux Ecoles.

Or tout le monde sait que les octrois ne peuvent être payés que sur production des rapports réguliers des instituteurs et commissaire d'Ecoles.

Souvent ces rapport ne parviennent au département qu'un mois ou deux après la clôture du semestre.

D'un autre côté, l'année budgetaire terminée, tout montant non depensé devrait être mis en réserve et ne peut être depensé que sur nouvelle appropriation de la législature.

C'est dire que les districts scolaires dans la plupart des cas eussent été obligés d'attendre quatre et cinq mois pour recevoir leur octroi.

Pour éviter cet inconvénient, le gouvernement avait la sage coutume de deposer en banque au nom de deux ministres et de l'auditeur, le montant des subsides scolaires non depensés à la fin de l'exercice budgetaire, ce qui lui permettait de payer tous les octrois scolaires dès qu'ils étaient réclamés en due formes.

Notez que les chèques ainsi payés étaient dument signés par les deux ministres et l'auditeur, et accompagnés des pièces justificatives.

Rien de plus sage, de plus prévoyant, de plus pratique que cette manière de faire, toute entière dans l'intérêt de nos districts ruraux.

Critiquer cette manière de faire, c'est vouloir trouver des cheveux dans la soupe

Le plus joli c'est que le gouvernement Macdonald lui-même a été obligé de procéder de la même façon cette année; et nous ne pouvons que l'en louer

Mais l'ont voit par là, combien ridicules sont les conclusions du rapport de la commission Royale, on a depensé $2.500 pour en arriver à ces futilités!!

Après le rapport de la commission est venu le débat sur le budget; à l'heure actuelle, il se continue.

Les estimés deposés prévoient une dépense de $1,184,590 soit $200,000 de plus que l'année dernière!

C'est assez coquet pour un parti qui criait contre les prétendues prodigalités du dernier gouvernement et dont le premier article de la plateforme préconise la nécessité de l'économie.

Le déficit entre les dépenses et les recettes est de $190,043!

C'est un joli début n'est-ce pas.

Et cependant. malgré que le budget se solde par un déficit nous voyons figurer dans le budget, pour $170,000 d'impots nouveaux, $20,000 de taxe nouvelle pour les municipalités, $50,000, de taxe sur les banques et les corporations, $100,000 de taxe sur les chemins de fer.

Jusqu'à présent, chose inconcevable, le gouvernement s'est refusé à donner la moindre explication sur ces impots nouveaux; on ignore comment ils seront levés!

C'est, on l'avouera, une singulière manière de se conduire à l'égard de la chambre et du pays on dédaigne de les avertir; le peuple est bon pour payer.

On reconnait bien là les méthodes chères à ces bons conservateurs.

CORRESPONDANCE

M. LE RÉDACTEUR.

Bien que votre journal ne s'occupe que d'affaires purement locales en cette province du Manitoba, vous me permettrez sans doute, de donner à vos lecteurs quelques petits détails au sujet d'un phénomène céleste qui aura lieu dans quelques jours Je veux parler d'une éclipse scolaire. Je prie d'avance vos lecteurs d'été indulgents si mes chiffres ne sont pas exactement corrects attendu que mes instruments d'astronomie sont fort restreints.

Une éclipse de soleil est chose assez rare dans notre pays pour qu'elle soit digne d'être remarquée. Pourquoi avons nous des éclipses? Tout le monde sait que la terre a deux mouvements, celui de rotation et celui de translation. Or la lune a également certaines phases à subir puisque nous avons en elle differents quartiers. Faisant sa révolution sur elle même en 29 jour et demi Phœbus prend donc sur le globe terrestre une avance d'environ 11 jours par année. Conséquence au bout de 19 ans, c'est-à-dire au renouvellement du nombre d'or la Lune doit renouveler le même jour et à la même date correspondante. Or cette année, la lune renouvellant le 28 mai et d'après calcul une éclipse solaire partielle doit avoir lieu ce jour-là! Pourquoi? La lune étant un satellite de la Terre, un corps opaque, elle fait dans la route céleste l'office d'un vaste miroir recevant les rayons du soleil, or lorsque la lune et le soleil sont en opposition il résulte de là que la loi physique s'appliquant aux miroirs lui est appliqué; c'est-à-dire, que le rayon incident et le rayon réflechi pependiculaire à la surface refléchissants?? mais advenant que le corps opaque (la lune) se trouve placé entre le corps éclairant (le soleil) et la terre, il en resulte qu'il y a interception des rayons lumineux et la partie qui devait se trouver éclairée se trouve plongée dans une obscurité plus ou moins forte suivant la densité, c'est ce qui produit l'éclipse solaire.

Tous les pays auront il cette éclipse vers la même heure, non. Ainsi dans certaines parties de l'Asie elle sera totale c'est-à-dire que les étoiles paraitront comme en pleine nuit, tandis que nous, bien que le soleil soit voilé, nous aurons à peine une demi obscurité. Pour le Canada, sur les cotes de l'Atlantique 60me méridien l'éclipse commencera vers 8.30 A. M. et finira vers 11.15, à Welland Canal, 75c meridien l'éclipse devra commencer vers 7,25 a. m. et se terminera vers 10, 7 a. m. et dans la partie Est du Manitoba 97e Meridien elle commencera vers 6,05 a. m. pour se terminer 8,25 le % de l'eclipse sera de 772.

Esperant, M le Redacteur voirs être agréable Je demeure.

Votre tout dévoué,

A. A. GUIMONT,

Directeur de l'Ecole des garçons, St. Jean-Baptiste Manitoba.

A Paris

Les nouvelles élections pour le conseil municipal ont eu lieu, hier, dans les quartiers où la votation du 6 mai n'avait pas donné de résultats. Sur les trente conseillers élus, vingt sont des nationalistes, et ceci accentue encore leur triomphe du 6 mai, surtout si l'on considère que sur ces vingt arrondissements, dix-sept ont été enlevés aux socialistes ministériels. Ils se trouvent donc avoir vingt-huit nouveaux représentants au conseil municipal On compte que dans cette assemblée, composée de 80 membres, ils pourront réunir 48 voix y compris les conservateurs et les républicains dissidents.

Les pertes Anglaises

On trouve dans le "Cape Times," journal officieux de sir Alfred Milner, d'intéressants renseignements sur les pertes des Anglais dans l'Afrique du Sud.

"Vers la mi-février, écrit cet organe, les pertes éprouvées par notre armée dans la présente guerre s'élèvent aux chiffres suivants:

Prisonniers, 3,000; morts de maladie 4,000; tués, 14,450; morts par accidents, 100; blessés, 43,350. Soit un total de 64,900 hommes.

D'autre part, les informations parvenues ici, à Cape Town, indiquent que les pertes subies dans les batailles de Rondavalsdritt et Roodoesrand ont atteint 5,700 hommes.

Les chiffres avoués par le "Cape Times" donnent, comme on le voit, un total général de 70,000 hommes

Si on ajoute à cela les pertes subies par les Anglais depuis la mi-février, on verra que le nombre de morts, blessés et prisonniers est énorme.

Choses et autres

Les industriels et négociants français qui ont pris part à l'Exposition de Toronto, en 1898, viennent d'ouvrir une souscription pour les incendiés de Hull et d'Ottawa.

Les sympathies pour le Canada sont très chaudes en France. et très chaudes aussi en Angleterre.

Le bruit court, dans les cercles politiques de Berlin, que le traité secret conclu dernièrement entre la Perse et la Russie, à la suite des négociations qui ont abouti à l'emprunt persan, autorise cette dernière puissance à faire traverser à ses troupes le territoire de la Perse.

L'échiquier européen cause tous ler jours des surprises. La dernière et non la moins surprenante est une entente entre l'Autriche et la Russie, au cas de complications futures en Orient.

L'empereur Guillaume était loin de s'attendre à une semblable nouvelle si tôt après la visite de l'empereur François Joseph.

On dit que l'Autriche a recherché cette Alliance, parce que l'Allemagne veut garder sa liberté d'action au cas de semblable éventualité. Ce qui veut dire qu'elle médite accaparement sous le couvert de sa bonne entente avec la Turquie.

Le directeur-gérant du "Temps" ayant été nommé traducteur des Débats des Comunes, est forcé d'abandonner sa charge au journal, et la compagnie des publication du "Temps" a nommé son fils, F. V. Moffet, pour le remplacer à l'administration.

L'Echo de Manitoba

Jeudi, 24 Mai 1900.

M. D'HELLENCOURT,
Rédacteur et directeur.

Boite 1309, Winnipeg, Man.

Expliquons nous nettement

La Northwest Review peut à bon droit, s'étonner du calme que nous avons su garder au cours de la discussion poursuivie avec elle; nous aurions en effet des raisons plausibles de nous départir de ce calme, en présence surtout de la façon peu loyale dont elle dénature nos propres déclarations.

Nous serions fondée à dire, et la preuve en serait aisée, qu'en dénaturant nos propres déclarations, pour s'en servir contre Sir W. Laurier, alors que nos explications ne laissait aucun doute possible, quant à l'interprétation de notre opinion, la Northwest Review s'expose au reproche qu'elle même nous adresse; elle fait preuve d'une partisannerie évidente.

Mais, nous voulons ignorer ces trop justes grief; les accusations nullement mérités, portées par notre confrère contre L'Echo, nous laissent, somme toute, indifférents.

Nous sommes forts de notre bon droit et de notre conscience; passons l'éponge et n'en parlons plus.

C'est chose fort malaisée, semble-t-il, que d'obtenir de la part de notre confrère, une réponse nette et concluente à nos questions.

Nous nous expliquons mal les réticences et les dérobades de la Northwest Review; elle croit voir partout des pièges et des embuches; c'est nous prêter bien gratuitement une habileté que nous n'avons point.

Il est vrai que rien n'est déconcertant parfois, comme la franchise; les plus habiles se trouvent désarmés devant une question posée nettement et sans ambages.

Dussions-nous déplaire à la Northwest Review nous croyons devoir plus que jamais, nous expliquer en toute franchise; la situation exige qu'on parle net et clair.

Nous ne demandons qu'une chose; savoir où nous en sommes; savoir ce que l'on prétend faire

---

Nous nous permettrons donc de résumer en quelques questions courtes et simples, la discussion pendante entre nous.

A suivre les méandres tortueux, par où vogue la Northwest Review nous risquerions fort de perdre notre route.

La campagne entreprise par la Northwest Review contre le règlement Laurier-Greenway doit avoir une raison d'être

Quelle est cette raison!

L'échec subi par les catholiques de Winnipeg, justifie-t-il la campagne entreprise par notre confrère, de concert avec le Manitoba?

Nous prétendons que non, et cela pour deux raisons.

D'abord, parce que l'échec subi est imputable surtout et avant tout à la mauvaise volonté, à l'esprit de fanatisme des commissaires des Ecoles de Winnipeg.

Ensuite, parceque la clause 7 du règlement dont ceux-ci se sont servis comme de prétexte, pour justifier leur refus, n'a nullement la signification, qu'ils lui ont donné.

Le règlement Laurier-Greenway n'est donc point la cause réelle de l'échec subi et il est absolument injuste de l'accuser d'être l'obstacle au redressement de nos griefs.

Il eut été infiniment plus conforme aux intérêts véritables des catholiques de Winnipeg, au lieu de décrier ce règlement, de s'appliquer comme nous l'avons fait à le discuter, et à prouver qu'il était susceptible d'une toute autre interprétation que celle mise en avant par des esprits malveillants.

La Northwest Review, tout comme le Manitoba ont obéi à une animosité préconçue, ils ont cru l'occasion favorable de discréditer le règlement; ils eussent fait preuve de plus de sagesse et d'impartialité en oubliant leurs injustes préventions, pour ne s'occuper que des intérêts de la minorité catholique.

Nous soutenons donc, qu'il n'y a aucun motif plausible, dans cet ordre d'idées, pour excuser la campagne entreprise.

Mais s'il n'y a pas de motifs raisonnables dans la situation présente, a-t-on du moins raison d'espérer une amélioration de notre position par un changement de politique?

Faire campagne contre le réglement de 1896, pour le simple plaisir de le détruire, est-ce là votre but?

Abandonner la politique des concessions partielles et progressives, c'est fort bien, mais alors que voulez-vous?

"La reconnaissance de nos droits constitutionels" répond la Northwest Review.

C'est très beau cela en théorie; mais nous ne sommes pas dans une position à nous payer de mots.

Quelle raison, encore une fois, avez-vous d'espérer, quand l'expérience de ces derniers jours vous prouve que le fanatisme se refuse même à nous accorder la plus simple des concessions?

En toute sincérité, croyez-vous qu'il soit possible à qui que ce soit, à l'heure actuelle de nous obtenir ce que vous demandez?

Supposons que Sir W. Laurier prenne l'initiative d'une telle mesure; vous savez comme nous qu'il ne réussirait pas à vous l'obtenir.

Vous le jetterez à bas du pouvoir; et puis après? La minorité y aura-t-elle gagné quelque chose?

Il ne suffit pas de s'emballer sur des mots, il faut aller au fond des choses.

Essayez donc de trouver un député qui ose prendre aujourd'hui l'initiative de proposer un bill rémédiateur?

Nous n'apprécions point, mais nous constatons; les mots ne peuvent rien contre les faits.

Ce sont des faits, cela.

Puisque vous ne pouvez avoir nul espoir d'arriver à obtenir la reconnaissance officielle de nos droits à l'heure présente, quelle raison avez vous d'abandonner la politique des concessions, qui nous a si bien réussi depuis trois ans.

Car enfin et puisqu'il faut en venir là, vous savez bien que nous jouissons aujourd'hui d'une position acceptable.

Nous avons eu à faire des concessions, c'est certain, mais avez-le droit de trouver mauvais ce que le Souverain Pontife a jugé acceptable, parceque profitable.

Nos écoles de campagne reçoivent l'argent nécessaire à leur fonctionnement; nous avons des professeurs catholiques, qui vous le savez bien sont acceptables par vous; les frères et les sœurs ont obtenues des diplômes d'enseignement; qui plus est, le Bureau d'éducation a adopté d'une manière générale et définitive l'équivalence des diplomes obtenus en dehors de la Province, ce qui assure désormais l'obtention facile de brevets aux instituteurs laiques ou religieux venant de l'Est, des Etats-Unis où de l'étranger; l'enseignement donné est pour le moins aussi efficace que celui des anciennes écoles séparées; les livres dont nous nous servons, ont été acceptés par l'autorité diocésaine, et le bureau d'Education fait imprimer le dernier qui manquait à la série; au point de vue matériel maisons, matériel, etc, nos écoles sont aujourd'hui en meilleure posture que jamais; si l'enseignement religieux n'est pas tel encore que vous pourriez le désirer, il n'en est pas moins vrai, que la loi nous donne les moyens d'élever nos enfants dans la connaissance de Dieu, de ses commandements et de sa sainte Religion.

Nous ne parlons point des tolérances que vous mentionnez vous-mêmes; mais ces tolérances vous en jouissez aujourd'hui encore, malgré le changement de gouvernement, ce qui suffit à prouver qu'elles n'ont pas le caractère aléatoire que vous prétendez leur donner.

Reste la question des écoles de Winnipeg?

Mais pourquoi, vous refusez vous à agir comme nous l'avons fait depuis trois ans.

Depuis trois ans, quoique vous en disiez, les chefs libéraux français en notre Province, n'ont cessé de demander et d'obtenir pour vous; ils n'ont jamais craint comme vous osez le prétendre faussement, d'embarasser leurs amis au pouvoir; ce sont eux qui vous ont obtenu la plupart des concessions énumérées plus haut. Faudra-t-il citer les faits, les dates et fournir les preuves?

Pourquoi alors refusez vous d'agir dans le même sens?

Serait-ce par hasard la crainte d'embarasser vos amis au pouvoir?

Etez-vous donc à ce point partisans, que d'être conservateurs, avant d'être catholiques?

Si ce n'est pas cela, est-ce donc que vous avez raison de croire que toutes vos démarches échoueront contre la malveillance et le parti pris?

Mais pourquoi alors, aux dernières élections prêchiez vous la guerre contre Greenway, contre le gouvernement libéral qui vous avait donné des preuves palpables de son esprit de conciliation?

Pourquoi vouliez vous jetter la minorité dans les bras de M. H. J. Macdonald?

D'une façon comme de l'autre, vous étez bien coupables: si vous n'avez pas péché par aveuglement, vous avez péché par fanatisme politique.

Il n'y a pas à sortir de là.

Nous le repétons pour conclure; la campagne entreprise contre le règlement Laurier-Greenway n'a pas de raison d'être, au point de vue des intérêts de la minorité.

Vous n'avez aucune raison plausible pour abandonner une politique qui a donné des résultats indeniables.

Rien ne vous permet d'espérer le salut, d'une législation fédérale impossible, et la seul voie qui vous est offerte est celle d'une action incessante et énergique auprès du gouvernement provincial actuel.

A vous d'agir.

Une canaillerie sans nom

Il est difficile de s'imaginer, pour qui ne lit pas jusqu'à quel degré de malhonnêteté, la partisannerie politique, qui inspire à l'heure actuelle une bonne partie de la presse conservatrice française peut conduire ces esprits dévoyés

Pour en donner une idée, il nous suffira de citer cet extrait paru dans la Presse sous la signature de Pascal.

Rendant compte du dernier rapport du ministère de l'instruction publique du Manitoba, Pascal écrit:

"Des prières ont été faites, après la fin des classes, dans 332 écoles, et dans 296 écoles, il y a eu des exercices religieux.

Il y a donc à Manitoba 981 écoles publiques, sur un nombre de 1,313, où il ne se fait aucune prière, et 1,017 de ces mêmes écoles, où les enfants ne reçoivent aucun enseignement religieux.

Voilà les écoles où l'on voudrait que les enfants catholiques aillent recevoir leur intruction.

C'est là le résultat du règlement Laurier-Grennway."

Il est difficile d'être plus malhonnête, et tranchons le mot, plus canaille.

La loi de 1890, elle-même, toute détestable qu'elle fut, laissait aux commissaires d'écoles le droit de prescrire les exercices religieux dans leurs écoles.

Eux seuls, étaient donc responsables, si ces exercices n'étaient pas mis en pratique; eux seuls et non la loi.

La loi de 1897, connue sous le nom de règlement Laurier-Greenway, en plus des droits précedemment reconnus aux commissaires accorde aux parents le droit d'exiger que l'enseignement religieux soit donné à leurs enfants, et les commissaires sont tenue d'obtempérer à la pétition des parents.

C'était donc donner toute latitude possible aux parents pour assurer l'instruction religieuse de leurs enfants.

Il est bien évident, par suite, que là où il n'y a point d'enseignements religieux, c'est de par la volonté expresse des commissaires d'écoles et des parents.

Notons que la loi de 1890, sous la désignation d'exercices religieux, entendait simplement la lecture, sans commentaires, de passages designés de la Bible et des Evangiles.

Le règlement Laurier-Greenway, va plus loin, il autorise L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX, et tout homme de bon sens saisira toute la différence contenue entre les deux expressions "exercices religieux," et "enseignement religieux."

C'était donc une amélioration importante, indiscutable

Et pourtant, en présence de ces faits qu'il connait pertinement, le nommé Pascal, ne craint pas de s'écrier:

"C'est là le résultat du réglement Laurier Greenway"!

Si cela ne s'appelle pas être canaille, c'est que le mot n'a plus de raison d'être

Il est certainement déplorable de voir que sur 1313 écoles, un si grand nombre n'ont ni prières ni enseignement religieux; mais à qui la faute? Aux commissaires et aux parents, puisqu'ayant le droit d'exiger que cette instruction soit donnée, ils refusont de profiter des droits que leur confère la loi.

Il est donc ridicule, injuste et malhonnête de faire retomber sur la loi elle-même, et plus encare, sur le règlement de 1897 la responsabilité de faits assurément déplorables, mais entièrement imputables aux parents des enfants qui fréquentent de telles écoles.

Il est encore plus malhonnête de s'écrier:

"Voilà les écoles où l'on voudrait que les enfants catholiques aillent recevoir leur instruction."

Ce ne sont pas à ces écoles que vont nos enfants catholiques.

Sur les 150 écoles (environ) où fréquentent nos enfants, il n'en est pas une seule où ne se fassent les prières et ou n'ait lieu l'enseignement religieux.

S'il en était autrement, la faute en retomberait uniquement sur les parents, assez peu soucieux de l'avenir de leurs enfants pour ne pas profiter des droits que leur confère la loi.

Grâce à Dieu, cela n'existe pas dans nos paroisses françaises.

Puisque nous sommes sur ce sujet, nous croyons une fois pour toutes, devoir nous expliquer sur la nature de l'enseignament religieux qui se pratique dans ces écoles.

C'est une formule courante parmi la presse bleue, de désigner les écoles du Manitoba comme des écoles sans Dieu.

Or nous ferons remarquer, qu'en dehors des heures consacrées à l'enseignement religieux proprement dit, le programme officiel de l'Advisory Board, non seulement autorise, mais recommande, L'ENSEIGNEMENT DES DIX COMMANDEMENTS.

Un instituteur catholique, religieux et compétent a nous semble-t-il, le champ largement ouvert, par l'enseignement de ces dix commandements, pour faire des enfants confiés à ses soins, de bons chrétiens.

En tous cas, il est souverainement ridicule d'aller parler après cela d'Ecoles sans Dieu; surtout quand on sait que, en dehors des heures de classe l'instituteur a des heures spéciale à sa disposition pour l'enseignement religieux proprement dit, et qu'il peut ainsi compléter et développer les germes religieux jettés par lui au cours de l'enseignement profane dans l'âme de l'enfant.

On ne saurait trop dénoncer et condamner, des manœuvres aussi parfaitement canailles et malhonnêtes que celles dont la Presse s'est rendue coupable, dans le seul but de discréditer un parti politique au profit de l'autre.

IL FONT BIEN, MONSIEUR.

o o o

Il est réellement agréable d'attendre des clients qui savent apprécier, nous dire combien les marchandises *de notre fabrication* se sont améliorées si on les compare avec celles des saisons précédentes.

D'après les dessins d'un des meilleurs coupeurs de New-York; les vêtements finis sévérement examinés par un des tailleurs les plus habiles au Canada, nos habillements pour hommes atteignent, cette saison-ci le plus haut grade que nous ayons cherché.

Nous invitons les sceptiques à venir examiner *l'ajustement* "Semi-ready" les étoffes et les valeurs parlent par elles-mêmes.

Cinq minutes du temps d'un vendeur donné avec entrain aux sceptiques peuvent détruire les préjugés de toute une vie et sauver un tiers du montant de vos comptes pour habillements.

Nouveaux habillements du printemps et paletots à tous nos magasins.

Habillements et Paletots; $20.00, $18.00, $15.00 $12.00 $10.000.

Semi-ready Wardrobe

Montreal
Toronto
Ottawa

342 Main Street
Winnipeg.

Eugene Richard
Manager.

Non des machines parlantes.

Le public en général fait erreur relativement à la désignation correcte de ces machines parlantes. Les mots "Graphophone" et "Phonographe" sont ordinairement employés pour désigner un seul et même appareil. Il y a pourtant une différence. En 1877, l'attention du public fut portée vers une machine inventée par Edison et qu'il nomma "Phonographe". Le public se lança en suppositions extravagantes sur les multiples services que pourrait rendre cette nouvelle machine, mais après expérience, il fut constaté que cet appareil, quoique parfaitement capable de recevoir et rendre, même le son du murmure des vagues, était toutefois sans valeur pratique pour les bureaux d'affaires.

Le "Graphophone" apparut 10 ans plus tard. Il fut inventé dans le Laboratoire Volta, à Washington, et fut le résultat d'expériences faites par Alexander Graham Bell, nom rendu fameux par la réputation universelle du téléphone de ce nom) aidé de deux associés, Dr. Chichester Bell et le Professeur Sumner Tainter. La supériorité de cette dernière machine sur les précédentes la fit immédiatement adopter pour l'usage général dans les bureaux d'affaires aux Etats Unis, et elle est nommée la véritable machine parlante, ou plus techniquement "Graphophone." Communication de MM. Marion et Marion, Solliciteurs de brevets, Montréal et Washington. Ces Messieurs se feront un plaisir de donner au public toutes informations relatives aux brevets). Le "Guide des inventeurs" sera envoyé à demande, sur réception de 10 cts.

Hommage au vaincu

Paris 15 mai—On a donné la description du monument que le général anglais Methuen a fait ériger à ses frais en l'honneur du vaillant officier français le colonel de Villebois-Mareuil. Ce monument se compose d'un bloc de pierre en forme de pyramide qui a été transporté du Cap. Au-dessus du nom du colonel est inscrite cette mention: "Mort au champ d'honneur."

Dans cet hommage rendu par le vainqueur au vaincu, il y a, comme on l'a fait très justement remarquer, un retour aux traditions militaires les plus belles; mais si l'on doit féliciter le général qui sait glorifier l'adversaire mort, combien est digne de l'admiration de tous, le héros qui, tombé en combattant, a ainsi forcé le respect de l'ennemi victorieux!

Envoye gratuitement par la malle

Un superbe canif à manche d'ivoire pour Dames ou Messieurs, ou une chaine plaquée en or, ou une magnifique paire de ciseaux plaquée, ou un riche portefeuille, ou un couteau à beurre en argent ou une cuiller à sucre, ou cinq feuilles de musique moderne et des centaines de splendides nouveautés de grande valeur (l'espace nous empêchant de les mentionner ici) avec un ordre de $1.00 par la malle de nos fameux thés ou cafés, cocoas, poudre à pâté, chocolats, poivre moutarde, gingembre, etc, de 25c. 30c. 35c. 40c. la livre.

Un ordre de $2.00 par la malle vous donne droit à deux articles de la liste de $1.00 ou ½ douzaine de fourchettes solidement plaquées en argent, ou des cuillers à thé, à soupe et à dessert, ou ½ douz. d'assiettes en granite pour pâtés, un grand plat à sauce, une bouilloire à confiture, ou une magnifique théière ou cafetière. Tous ces articles proviennent de la fameuse fabrique de Davidson. A votre choix

Une seule commande vous convaincra de leur qualité exceptionnelle et économique. Nous demandons des agents. Envoyez des estampilles pour vous pocurer notre grande liste de prix. Ecrivez-nous. Choisissez vos prix, ou nous les choisirons pour vous. Une commande de 3 ou 4 lbs de n'importe quelle marchandises: $1.00; 6 et 8 lbs. $2.00. Mentionnez-nous ce que vous avez besoin, soit de thés ou de cafés ou toute autre chose.

GREAT PACIFIC TEA CO.,
1464 rue Ste-Catherine,
Monteal Que.,

Pour Rire.

Les bonnes tables sont celles où il y a plus de mets que de convives.

ECOLE DE COUPE

Avant do vous mettre à coudre ce printemps venez voir notre système de coupe pour vêtements. le plus simple et le meilleur du monde. Medaille d'or au World Fair et diplomes do première classe aux expositions de Toronio et Montréal.

Actuellement adopté par des milliers de couturiers en vogue en Europe comme en Amérique, Sera envoyé pour en juger à tout tailleur.

Instructions complètes par lettres aux élèves qui ne peuvent suivre les cours. Leçons partilières d'après arrangements.

Patrons et modèles de toiles coupés sur mesures, Los derniers modèles en jaquetto paletots etc.

Les Elèves peuvent commencer en aucun temps. Details sur demande à l'Ecole. Lecons libres Lundi et Vendredi.

Ouvert de 10 a. m. a 5. p. m.

284 RUE MAIN.

CE QUE VOUS VOULEZ

.....C'EST LA QUALITE

donc, si votre montre a besoin de réparations, il est de votre intérêt de nous l'envoyer ou l'apporter.

Souvenez-vous que nous n'employons que des ouvriers de premier ordre, et qu'ils sont toujours sous notre contrôle.

Andrew & Co

Horloger et bijoutier,
rue Main, McIntyre Block

MISS BAIN

Exposition de Mode

28 MARS 1900

Chapeaux de paille, bonnets.

Magnifique assortiment de chapeaux garnis depuis $1.50 en montant.

On tire parti de vos garnitures. Nettoyage, teinture et frisage des plumes.

Timbres de Commerce

460 Rue Main.

WINNIPEG.

American Ladies Tailoring Co.

J. FESSER

Tailleurs pour dames

Costumes, vêtements jaquettes de dames.

Longue expérience.

222 RUE MAIN - - WINNIPEG.

DEMANDE D'EMPLOI

Monsieur parlant les deux langues, dûment qualifié, muni de bonnes références, libre au commencement de juin, désire renouveler engagement dans école française de préférence. S'adresser à M. le Curé de Bruxelles.

VENEZ VOIR LE

Piano Nordheimer.

ALBERT EVANS.

Pianos accordés. 300 RUE MAIN

4-11-98

Glace! Glace

Hâtez vous de faire votre commande à la Cie Artic Ice. 487 rue Main.

La saison commence le 1er Mai et finit le 1er octobre.

Toute glace est intacte comme au jour où elle a été placée dans nos superbes entrepôts, glaciers munis des derniers perfectionnement. La glace mal emmagasinée, s'abîme durant l'été; l'acheteur s'y trompe, mais non pas votre refrigerateur.

Nous ne tenons pas de glace de ce genre. Phone 367.

CARTES PROFESSIONNELLES.

EDOUARD JOBIN, Marchand de Bois, d'Instruments d'Agriculture. — Agent pour la vente de terrains aux environs de St.-Claude, à proximité des Stations.—Paiements faciles, bas prix.
SAINT-CLAUDE, Man.

J. T. HUGGARD, AVOCAT, Solliciteur, Notaire, 435, rue Main, Winnipeg. Téléphone 335.

C. HENRI ROYAL, AVOCAT. &c., 367 rue Principale, Winnipeg.—Audessus du magasin Richard.

A. J. H. DUBUC, AVOCAT, Solliciteur, Notaire.—Chambre 313, McIntyre Block, Winnipeg. Téléphone 334.

M. C. CLARKE, L. D. S., — DENTISTE, 532, rue Main, Winnipeg, au-dessus du magasin de M. Geo. Craig.

C. P. BANNING, D.D.S., L.D.S
DENTISTE
204 McINTYRE BLOCK.
Heures de bureau, 9-12 a. m., 2-5 p. m.
Phone 110.

JOSEPH LECOMTE, NOTAIRE.—Argent à Prêter. Terres à vendre dans toutes les paroisses du Manitoba. — 366 rue Main.

GRAY & SMITH, ARTISTES PHOTOGRAPHES

Ouvrage non égalé dans toute la ville. Prix corrects.

Avez-vous vu notre dernière nouveauté!

Photo-Médaillons, et Photo-Bijouterie. Atelier, 574½, rue Main, Winnipeg. Au-dessus du "Cheapside."



Branche Morris-Brandon

A St. Paul
Minneapolis
Duluth et stations
Est et Sud.

A BUTTE
HELENA
SPOKANE
SEATTLE
TACOMA
PORTLAND
CALIFORNIE
JAPON
CHINE
ALASKA
KLONDIKE
ANGLETERRE
EUROPE
AFRIQUE

Prix du transport des passages au Manitoba, 3 cent du mille. Livres de billets pour 1000 milles à 2½ mille en vente chez tous les agents.

Le nouveau train Transcontinental, "North Cost Limited" le plus beau train de l'Amerique a été inaugurée. Deux train par jour est, et ouest.

J. T. McKENNEY, City Pas. Agt., Winnipeg, — H. SWINFORD General Agent, Winnipog.
CHS. S. FEE, et G. P. & T. A., St. Paul,

HORAIRE CONDENSÉ

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago Toronto, Montréal, Spokane, Takoma, Victoria, San Francisco..............
Départ quotidien...... 1.45 p.m
Arrivée quotidienne... 1.30 p.m

BRANCHE DU PORTAGE.

Portage La Prairie et points intermediaires..............................
Laisse chaque jour, Dim exeté 4 30 p.m
Arrive Lundi Merc. et Vend, 11 59 p.m.
Arrive Mardi Jeudi et Sam, 10 35 a.m.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon; aussi Souris River branch, Belmont to Elgin..............................
Laisse lundi, mercredi, vendredi.... 10.45 a.m
Arrive mardi, jeudi samedi........ 4.30 a.m

CANADIAN

Pacific Railway co.

La seule ligne

sur laquelle circulent

DES CHARS TOURISTES

A l'Est

et

a l'Ouest

VOUS ALLEZ A

BOSTON
MONTREAL
et
TORONTO
ou a
SEATTLE
et
VANCOUVER

Sans changer de wagon

Billet pour

L'exposition de Paris

Pour détails complémentaires s'adresser à l'agent le plus proche du C. P. R, ou écrire à

C. E. McPHERSON,
Gérant du Trafic.
WINNIPEG, MAN.

Manitoba S. Eastern Ry.

HORAIRE—A partir du 6 Mars 1900.

Mardi	Lundi Vendredi,	Jeudi. Samedi.	Stations.	Jeudi. Samedi.	Lundi. Vendredi.	Mercredi.
8 30	8 30	8 30	St. Boniface	16 20	18 45	16 20
9 00	9 00	9 00	Lorette	15 45	18 15	15 45
9 20	9 20	9 20	Dufresne	15 15	17 50	15 15
10 00	10 00	10 00	St. Anne	14 45	17 30	14 45
10 20	10 20	10 20	Steinback	14 25	16 45	14 10
10 40	10 40	10 40	LaBrpq u e.	14 10	16 10	13 30
11 20	11 20	11 20	Marchand	13 30	15 30	15 55
11 50	11 50		Sandilands		15 00	10 00
12 10	12 10		Woodbridg		14 00	8 00
13 00	13 00		Summit			
13 50			Vassar			
14 50			Sprague			
17			Track End			

Depart Winnipeg a 8 hrs. chaque jour excepé Dimanche et Mercredi.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE—En activité depuis le 5 Decmebre 1899.

Allant au nord. Allant au sud.

Mardi.	Mercredi. Vendredi.	Lundi Mer Vendredi.	Stations.	Mardi Jeu Samedi.	Mercredi. Vendredi.	Samedi.
		17 45	Gladstone	12 45		
		17 20	Ogilvie	13 10		
		16 50	Plumas	13 40		
		16 05	Glenella	14 20		
		15 40	Glencairn	15 00		
		15 00	McCreary	15 40		
		14 30	Laurier	16 15		
		13 55	Makinak	16 45		
		13 20	Ochre Riv.	17 20		
12 00	12 10	12 40	Dauphin	18 00	6 45	18 30
11 25	11 35		Valley Riv		7 20	19 05
11 00	11 10		Sifton		7 45	19 30
10 50	11 00		Sifton jct.		7 55	19 40
	10 35		Fork Riv.		8 20	
	10 10		Gruber		8 50	
	10 00		Winnipego		9 00	
10 15			Ethelbert			20 20
9 40			Garland			20 55
9 00			Pine River			21 35
8 30			Sclater			22 05
8 00			Cowan			22 40
6 55			Minitonas			23 50
6 15			Swan Riv.			24 30

D. B. Hanna,
Superintendant

WINNIPEG.

Penitence douce, mais genante

Les parents des garçons et des jeunes filles qui fréquentent l'école publique de Milfort (Connecticut) ne savaient quel parti prendre à l'égard d'une jeune institutrice de l'école qui établi un genre tout spécial de punition Aujourd'hui, les tribunaux vont trancher la question pour eux, car le père d'un élève a porté plainte contre l institutrice et c'est ainsi que le pot aux roses a a été découvert. L'institutrice, fatiguée d'entendre sans cesse ses élèves bavarder, a trouvé un stratagéne plaisant, mais inoui, pour mettre arrêt à ce désordre. Il ne faut pas perdre de vue que l'institutrice avait garçons et filles sous sa direction. Lundi dernier, en ouvrant la classe, elle a prononcé ce petit discours: "Garçons, je suis décidée à mettre fin aux bavardages dans ma classe J'ai essayé en vain de tous les moyens, depuis plusieurs mois. Dorénavant, le premier garçon que je prendrai en train de bavarder devra aller publiquement, devant toute la classe, embrasser la jeune fille que je lui désignerai...J'ai dit. et tenez-vous sur vos gardes."

Tous les garçons, qui n'ont pas encore atteint l'âge de quinze ans, sont encore fort timides en présence des jeunes filles et l'appréhension d'être obligés d'embrasser une jeune fille gentillette les a fait tenir tranquilles Mais tout s'oublie à la fin et, le vendredi, un gamin de 14 ans, le plus bavard de la classe, n'a pu tenir sa langue. Pris sur le fait' il a dû, à sa grande confusion embrasser une jeune fille de 13 ans, en présence de toute la classe. Dire que le gamin fut morfondu et humilié ne suffit pas; il en fut malade. Il est rentré chez lui tout en larmes et au lieu de se réjouir d'une pénitence qui, dans quelques années, lui paraitra bien douce, il s'est plaint d'avoir été traité avec cruauté, par son institutrice Le père a jugé comme son fils que le châtiment était trop fort et il a porté plainte contre l'institutrice pour avoir infligé à son fils un châtiment cruel et inusité, ce qui est défendu par la constitution du Connecticut. La décision du juge, dans ce cas, ne fera pas moins sensation que la punition.

Palpitation de coeur

Une dame de Quebec soulagée de grandes souffrances.

Elle avait essayé plusieurs remèdes sans succès, mais elle trouva heureusement une guérison en employant les Pilules Roses du Dr Williams.

Il y a peu d'afflictions qui soient aussi terribles que la maladie de cœur. Vivre dans la torture et l'attente de la mort constantes, la perspective de quitter la terre soudainement, sans prononcer un mot, c'est pour la plupart des gens, un spectacle plus triste à contempler que la plus sérieuse maladie de langueur. La plus légère excitation fait souffrir et met en danger ces sortes de personnes.

Pendant plusieurs années, Mme Gravel, épouse de P. H. A. Gravel, contremaitre à la manufacture de cigares Barry, faubourg Saint-Jean, Québec, souffrait de cette façon, mais grâce aux Pilules Roses du Dr Williams, elle jouit encore d'une bonne santé. Mme Gravel dit:

"Ma santé, en général, était mauvaise depuis plusieurs années, j'avais très peu d'appétit, la moindre chose ne fatiguait, mais c'étaient des douleurs aiguës et de violentes palpitations de cœur qui m'alarmaient le plus. J'essayai plusieurs remèdes, je fus sous les soins de nombre de médecins, mais en vain. Finalement, je devins si misérable que j'étais incapable de faire aucun travail de ménage, et j'étais souvent obligée de m aliter. Sur la suggestion d'une de mes amies, je résolus d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Après en avoir pris quelques boites, je commençai à recouvrer une nouvelle force et une nouvelle vigueur. Mes douleurs au cœur étaient moins fréquentes et moins aiguës, et ma santé s'améliorait sous tous les rapports. Je continuai à faire usage des pilules jusqu'à ce que j'en eusse pris huit boites, alors que je recouvrai complètement ma santé. J'ai pris de l'embonpoint; j'ai bon appétit, et je puis faire tous mes travaux du ménage sans ressentir les terribles fatigues auxquelles j'étais sujettes auparavant. Je suis très reconnaissante envers les Pilules Roses du Dr Williems, car elles ont réellement soulagé mes souffrances, et j'éspère que d'autres essaieront, comme moi, ce merveilleux remède."

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en allant à la racine de la maladie. Elles renouvellent et enrichissent le sang et fortifient les nerfs, chassant ainsi la maladie du système. Evitez les imitations et voyez à ce que chaque boite que vous achetez soit mise dans une enveloppe portant au long la marque de fabrique Dr Williams' Pink Pills for Pale People. Si votre marchand n'en tient pas, elles vous seront envoyées franco, par la poste, à 50 cts la boite, ou six boites pur $2.50, en s'adressant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Le reveil de la nature

L'oiseau chante, l'agneau bêle,
L'enfant gazouille au berceau,
La voix de l'homme se mêle
Au bruit des vents et de l'eau;
L'air frémit, l'épi frissonne,
L'insecte au soleil bourdonne;
L'airain pieux qui résonne
Redit au Dieu qui le donne
Ce premier soupir du jour;
Tout vit, tout reluit, tout remue,
C'est l'aurore dans la nue,
C'est la terre qui salue
L'astre à son brillant retour.

LAMARTINE.

A la Colombie

Vancouver.

Toute une sensation ici aujourd'hui.

Notre situation politique est toute bouleversée.

MM. Cotton, Wilson, Turner, et l'hon M. MacIntosh, des adversaires acharnés de la veille viennent de former une coalition contre Martin.

Il est probable que c'est M. MacIntosh qui sera le chef de la nouvelle combinaison.

Tisdale, de Vancouver, a résigné en faveur de Cotton.

Dans le district voisin, Wilkinson résigne en faveur de King, aussi un anti-Martin.

A Nanaimo tous les candidats indépendants se sont engagés à voter contre Martin.

Avis

Perdu depuis 15 jours une vache âgée de 14 ans; cornes droites, robe rouge.

Bonne recompense à quiconque pourra fournir des informations.

WM. McINNEY,
Pont North-Wood,
Winnipeg.

AVIS

On demande un institnteur ou institutrice pour le district scolaire catholique de St. François Xavier Ouest.

Les applications seront reçues jusqu'au 2 de juillet.

On exige au moins un certificat de 3ième classe; et pouvoir enseigner le Français et l'Anglais.

Adresser à M. Alexandre Lafrenière, Secrétaire, Pigeon Lake, P. O., Man.

AVIS

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Cie "Manitoba Dairy Limited."—aura lieu ou bureau de la Compagnie le Samedi 26 mai à 3 heures de l'après midi.

Winnipeg le 25 avril 1900.

Consultations gratuites.

Les personnes malades qui désireraient consulter nos médecins spécialistes, feront bien d'écrire pour notre blanc de questions Nous ne chargeons absolument rien pour les conseils donnés. Nos médecins soignent les hommes et les femmes également. La Cie Médicale Franco-Coloniale, propriétaire des Pilules de Longue Vie du Chemiste Bonard.
No. 202 Rue St Denis, Montréal, Que



L'UN COMME L'AUTRE

Une bronchite est la conséquence d'un rhume négligé. Si le BAUME RHUMAL guérit le rhume et prévient la bronchite, il guérit aussi la bronchite declarée. 62

AVIS

AVIS est par la présente donnée qu'une application sera faite au Parlement du Canada à la présente Session par la Ville de Winnipeg pour une loi autorisant la dite Ville à utiliser et à rendre profitable le pouvoir d'eau de la Rivière Assiniboine, ainsi qu'à creuser, construire et entretenir tous les ouvrages nécessaires pour cet objet; à utiliser cc pouvoir d'eau pour les fins municipales; à faire les réglèments et les échelles de tarif, pour l'usage du dit, par toute personne ou corporation; de passer contrats pour la construction des ouvrages; d'acquérir par achat, expropriation, ou location, tout terrain ou autre propriété nécessaires pour les dits travaux où affectés par eux; et d'utiliser les pouvoirs actuellement en sa possesssion où qui pourront par la suite venir en sa possession comme corporation municipale, pour toutes et telles fins. Et que la dite loi autorise le Gouvernement Général du Canada à approuver le dit ouvrage sans réquérir obligation, pour la construction d'écluse ou autre travaux aux fins de navigation, et à donner pouvoir à la dite ville de transfer et céder à toute compagnie ou personne, tout ou partie des droits, franchises, et pouvoirs de la ville concernant la construction, la possession, la mise en operation et la location des dits travaux.

HOUGH & CAMPBELL.
Solliciteurs pour les Requérants.
Daté Winnipeg, 29 Mars 1900.

La langue francaise

M. Martin Jérome député de Carillon au parlement provincial a pris la parole pendant le débat sur le budget, ce qui est bien; il a parlé pendant plus d'une heure ce qui est mieux, et enfin il a prononcé son discours en français, ce qui mérite une mention spéciale.

Il faut savoir gré à M. Jérome d'avoir tenu ainsi à affirmer les droits de notre langue au sein du parlement provincial. Il a renoué la chaine d'une tradition que les députés conservateurs avaient laissé rouiller, avec une indifférence coupable.

Il y a eu des protestations, il fallait s'y attendre; il y aura toujours une certaine catégorie d'anglais qui fait consister la loyauté a etre d'abord et avant tout, hostile à tout ce qui est français. Le Dr. Grain est l'un de ceux là; heureusement pour lui il est conservateur; il est donc certain d'échapper aux foudres dont le MANITOBA n'eut pas manqué de le frapper s'il eut été libéral

D'ailleurs, M. Jérome l'a fort joliment remis à sa place, avec beaucoup d'esprit et d'apropos.

M. Grain protestait et se plaignait à l'orateur, ayant pour son dire qu'il ne comprenait pas le français, et que par suite M. Jérome n'avait pas le droit de parler français.

"Si vous ne comprenez pas? ce n'est pas ma faute, lui répondit M. Jérome."

Nous ne quitterons pas ce sujet, sans noter les paroles de M. l'orateur en cette occasion.

C'est une théorie fausse et ridicule que celle emise par lui; théorie qui selon lui, donnerait le droit à un député de s'exprimer dans une langue quelconque, islandaise, allemande, turque ou galicienne, en Parlement.

Cette théorie là, nous la connaissons depuis longtemps, c'est celle dont se servait autrefois le fameux Joe. Martin, lorsqu'il supprimait l'impression en français des documents officiels.

"Nous ne demanderions pas mieux disait-il, que d'imprimer ces documents, non seulement en français, mais en allemand, ou islandais, ou toute autre langue parlée par les colons de notre province, mais nos finances ne nous le permettent pas."

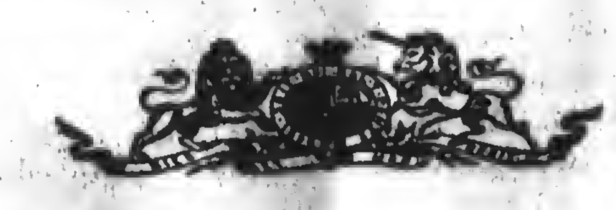
Ceux qui cherchent ainsi à mettre la langue française sur le même pied que les autres langues étrangères commettent de propos deliberé l'erreur la plus grossière.

La langue française, a par tout le Canada, droit de cité, au même titre et sur le même pied d'égalité que la langue anglaise.

C'est un droit reconnu par la constitution. Il n'existe rien de semblale pour aucune autre langue.

L'orateur de la chambre Manitobaine, a donc commis une grossière erreur l'autre jour, si grossière que le TELEGRAM lui même, s'est vu obligé de la relever.

Quoiqu'il en soit félicitons M. Martin Jérome d'avoir tenu à affirmer les droits de notre langue au Parlement Manitobain Il a droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'énorgueillissent de parler la langue française.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme au-dessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa. de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés. des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière.

NOUVELLES LOCALES.

M. J. A. Richard de Montréal est en ce moment en voyage d'affaires à Winnipeg.

Les chars électriques ont commencé depuis la semaine dernière leur ligne jusqu'au Park.

MM. Pierre Parenteau et Jos. Pelissier de St. Jean Baptiste étaient à Winnipeg ces jours derniers par affaires.

Le club Atlétique de St. Boniface s'est préparé un joli terrain pour leurs pratiques en face du couvent de St. Boniface.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de Mde Louis Levreault, décede dimanche dernier à St. Boniface. Nos sincères condoléances à la famille.

M. J. B. Leclerc de St. Boniface a engagé un nouveau barbier et il est installé dans sa nouvelle boutique au Bazar qui est sans contredit la plus belle de la Province.

M. Eug. de Margerie est arrivé d'un voyage de six mois en France, au cours duquel il a complètement retabli sa santé, fort éprouvée par le climat de New-York.

On parle de nouvelles négociations qui devraient avoir lieu prochainement entre le conseil de ville de St. Boniface et la Cie du South-Eastern en vue d'un pont sur la Rivière Rouge.

Dimanche dernier à la maison mère de l'Orphelinat de St. Boniface, on a célébrés le cinquantiéme anniversaire de prise d'habit de la Rvde Sœur St. Laurent. Une bourse de au-delà de $300 lui a été présentée par les citoyens de St. Boniface et de Winnipeg.

Un jeune homme de Grande Pointe, Joseph Ritchot a été trouvé mort dans la maison de ses parents. La mort a été occasionnée par un coup de fusil, qui a traversé le cœur. Il avait déjà été interné à l'asile de Brandon pour folie et l'on suppose qu'il s'est tué dans un nouvel accès.

Une députation de Ritchot, composé du préfet M. Hamelin et du secrétaire M. G. Landry, a été présentée au Ministre des travaux publics par M. S. A. D. Bertrand M. P. P. la semaine dernière, afin de solliciter l'aide du gouvernement pour la construction de certains ponts dans la municipalité.

M. McFadden a promis de prendre la chose en considération.



Vente aux encheres des terres d'Ecole du Manitoba

Avis public est par les présentes donné qu'une vente aux enchères des Terres d'Ecole. aura lieu aux endroits suivants de la Province de Manitoba, aux dates cidessous mentionnées, savoir.

Brandon, Vendredi, 1 juin 1900, à 1 p. m.
Virden, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Carberry, Lundi, 4 juin 1900, à 10 a. m.
Oak Lake, Mardi, 5 juin 1900, à 1 p. m.
McGregor, Mardi, 5 juin 1900, à 1 p.m.
Morden, Mardi, 5 juin 1900, à 10 a. m.
Portage la Prairie, Mercredi, 6 juin 1900, à 10 a. m.
Miami, mercredi, 6 juin 1900, à 1 p. m.
Souris, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Gladstone, Vendredi, 8 juin, 1900, à 1 p. m.
Emerson, Vendredi, 8 juin, 1900, à 10 a. m.
Birtle, Lundi, 11 juin, 1900, à 10 a.m.
Minnedosa, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Crystal City, Mardi, 12 juin, 1900, à 1 p. m.
Rapid City, Mercredi, 13 juin, 1900, à 1 p. m.
Killarney, Jeudi, 14 juin, 1900, à 1 p. m.
Boissevain, Samedi, 16, juin, 1900, à 10 a. m.
Deloraine, Mardi, 19 juin, 1900, à 1 p. m.
Melita, Jeudi, 21, juin, 1900, à 1 p. m.
Baldur, Lundi, 25 Juin, 1900, à 1 p. m.
Holland, Mercredi, 27, juin, 1900, à 10 a. m.
Winnipeg, Vendredi, 29, juin, 1900, à 1 p. m.

NOTICE—L'heure de la vente devra concorder avec l'heure des chemins de fer locaux.

Les terrains mis en vente sont situés dans les parties les mieux habitées du Manitoba, avec bonnes facilités de chemins de fer et de marchés, et comprennent quelques unes des terres de culture les plus estimées de la Province. Les terres seront mises en vente par quart de section, excepté dans quelques cas où elles ont été divisées en lots; elles seront soumises à la mise à prix fixée sur les listes de vente.

Elles seront vendues sans égard pour les personnes qui pourraient les occuper illégalement, mais ces personnes, au cas où elles existeraient, auront droit à une période de trente jours après la vente, pour enlever leurs batisses et autres objets leur appartenant.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Un dixième comptant, au jour de la vente, et la différence en neuf paiements égaux portant intérêt à six pour cent par année, et pour la balance restant due à chaque époque; exception sera faite, lorsque la terre est vendue par Subdivisions légales, ou par étendue moindre, au quel cas le paiement comptant au jour de la vente sera d'un cinquième et la différence payable en quatre paiements égaux portant intérêt au taux de 6 pour cent par année. Le second paiement sur le prix d'achat deviendra dû le 1er Novembre 1901, de façon à permettre à l'acheteur de faire une récolte sur cette terre avant que le second paiement vienne à échéance; les autres paiements se feront annuellement à la même époque.

AVIS—Les paiements doivent être faits en monnaie courante.

Les Scrips et Warrants ne seront pas acceptés.

La liste des terres à vendre, avec tous les détails, peuvent être obtenues sur demande faite au secrétaire du Département de l'intérieur à Ottawa; ou à J. W. Greenway, inspecteur des Terres d'Ecole, Cristal City, Manitoba; ou à tout agent des Terres de la Puissance dans le Manitoba.

Par ordre,
PERLEY G. KEYES
Secrétaire.

Departement de l'interieur
OTTAWA, 1 Mai, 1900.

AVIS est donné par les presentes de l'application qui sera faite au parlement du Canada afin d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie qui sera connue sous le nom de "The Accident & Guarantee Company of Canada" et dont le but sera d'assurer contre les accidents en général, y compris l'assurance contre les maladies, et la garantie? Guarantee Insurance.

JOHN F. MACKIE.
Procureur pour les Requérants.
Janvier 11 1900.